



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames Anne CROZET, Georgette NALESSO, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS et Charlotte THOMPSON. Messieurs Franck CHENAL, Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD-CHAPUIS, Cédric POCCARD-CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Absent :	Madame Marina MENGOLLI.

A l'unanimité, le procès-verbal du Conseil municipal du 27 avril est adopté. Il est ensuite procédé au vote des délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du dossier de défrichement déposé par ADS

Pour la mise en remblais des matériaux de SOTARBAT sur la piste de la combe, il est nécessaire de couper un petit bosquet d'arbres. L'ONF a souhaité qu'ADS dépose un dossier de défrichement. Dans cette perspective, il convient de réaliser un dossier de défrichement qui nécessite une délibération du Conseil municipal pour valider le dépôt de ce dossier.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le dépôt d'un dossier de défrichement par ADS.

2. Délibération rectificative sur le règlement de la micro-crèche - Printemps été automne 2020

La CAF a souhaité que le règlement intérieur soit formalisé selon un canevas identique entre les structures. Le règlement de la micro-crèche a ainsi été modifié pour répondre à ces demandes. Dans le fond, le règlement reste identique hormis sur le tarif d'accueil d'urgence qui doit être modifié au tarif de 1,66 € par enfant et par place d'urgence.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette délibération rectificative pour valider les modifications apportées au règlement de la micro-crèche pour le printemps été automne 2020.

3. Approbation de la convention avec le Docteur KLEIN, médecin référent de la micro-crèche

Comme chaque année, une convention avec le Docteur KLEIN est nécessaire pour que ce dernier devienne médecin référent de la micro-crèche et assure le suivi médical de la micro-crèche pour le printemps été automne 2020.

Le montant proposé s'élève à 40 € par mois.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer cette convention avec le Docteur Klein.

4. Approbation de la convention d'autorisation temporaire du domaine public avec AMO DEVELOPPEMENT

Dans le cadre de son permis de construire n° 07319720 M1007 concernant la reconstruction de 2 bâtiments sur les parcelles ZC411 et ZC191 situées aux Blétières, le groupe AMO DEVELOPPEMENT demande l'autorisation de survoler le domaine public avec un débord de toiture situé à plus de 4,50 mètres de hauteur.

Toute occupation du domaine public et toute utilisation de ce domaine dans des limites excédant le droit d'usage qui appartient à la collectivité sont interdites en dehors d'une autorisation régulièrement délivrée.

Cette autorisation serait accordée à titre gracieux pour une durée de 5 ans renouvelable par reconduction expresse.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise le groupe AMO DEVELOPPEMENT à réaliser un débord de toiture.

II/ FINANCES

III/ RESSOURCES HUMAINES

5. Approbation de la convention de stage à la Garderie Le Chat Botté pour Charlotte MASSE

Charlotte MASSE a sollicité la Commune pour effectuer un stage à la Garderie Le Chat Botté de 560 heures afin de valider son diplôme de CAP Petite Enfance. Le nombre d'heures de ce stage nécessite une présence à hauteur de 7 heures par jour durant toute la durée du service de micro-crèche du 02 juin 2020 au 25 novembre 2020.

Un tarif de gratification de stage sera versé à partir de la 8^{ème} semaine à hauteur de 3,90 € par heure.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la convention de stage de Charlotte MASSE avec l'organisme dans lequel elle réalise son CAP Petite Enfance.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil municipal

La date du prochain Conseil municipal est fixée au lundi 22 juin 2020.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.